



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

ELYTE SPORT
8 RUE RENE ROBIN
63200 MOZAC

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 002 695 179

► **Lieu de consommation :**

FIT'N GO
8 RUE RENE ROBIN
63200 MOZAC

Electricité :

Installation : 0002158785
Point de livraison : 50047847492910

► **Autres informations :**

Siret :
89185238600012

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0972675037*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 22 avril 2023

► **Prochain relevé :**

vers le 22 mai 2022

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 12 mai 2022

174,91 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	602,69 €
■ acheminement	379,16 €
■ remises et promotions	-69,04 €
total hors toutes taxes	912,81 €
Taxes et contributions	221,20 €
total HTVA	1 134,01 €
TVA à 5,50 % calculée sur 178,60 €	9,82 €
TVA à 20,00 % calculée sur 955,41 €	191,08 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	200,90 €
total TTC	1 334,91 €
Déduction des prélèvements effectués	-1 160,00 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-10,10 €
TVA collectée à 20,0 %	-161,10 €
montant à prélever	174,91 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Depuis le 1er février 2022, la TICFE a diminué !



Pour limiter les effets de la hausse des prix de l'électricité, l'Etat a décidé de mettre en place des mesures pour accompagner les entreprises, en agissant notamment sur le levier des taxes prélevées sur les factures d'électricité.

Depuis le 1er février 2022, la Taxe Intérieure sur la Consommation d'Electricité (TICFE) anciennement appelée Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité (CSPE) a été fortement réduite.

Cette évolution apparaîtra sur votre facture d'électricité.

Plus d'informations sur pro.engie.fr/actualites/baisse-taxes-electricite-professionnels

➔ **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

➔ **Pour être facturé au réel**

Pour les clients non télérelevés: un technicien procédera à la relève des index de votre compteur pour votre prochaine facture. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an.

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert

- Votre contrat arrive à échéance le 30/06/2024. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 9 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 10/06/21 au 22/04/22	435	0	7720			66,28	5,5%
Consommation du 10/06/21 au 22/04/22				7720	0,05962	460,27	20,0%
Garanties d'Origine du 10/06/21 au 22/04/22				7720	0,00011	0,85	20,0%
Obligations du 10/06/21 au 31/12/21				4657	0,00982	45,73	20,0%
Obligations du 01/01/22 au 22/04/22				3063	0,00965	29,56	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 10/06/21 au 31/07/21			12,57	5,5%
Abonnement du 01/08/21 au 22/04/22			79,02	5,5%
Consommation du 10/06/21 au 31/07/21	677	0,03880	26,27	20,0%
Consommation du 01/08/21 au 22/04/22	7043	0,03710	261,30	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (12,57 € x 0,2704)			3,40	5,5%
Contribution tarifaire d'acheminement (79,02 € x 0,2193)			17,33	5,5%
Taxes locales - part communale ⁽³⁾	7720	0,00663	51,19	20,0%
Taxes locales - part départementale ⁽³⁾	4657	0,00332	15,44	20,0%
Contrib. service public élec du 10/06/21 au 31/12/21	4657	0,02250	104,78	20,0%
Contrib. service public élec du 01/01/22 au 31/01/22	1047	0,02583	27,04	20,0%
Contrib. service public élec du 01/02/22 au 22/04/22	2016	0,00100	2,02	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	

Remises et promotions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Promotion de 15,00% sur la consommation Electricité du 10/06/21 au 31/10/21	348	0,05962	-20,75	20,0%
Promotion de 15,00% sur la consommation Electricité du 01/11/21 au 31/03/22	756	0,05962	-45,07	20,0%
Promotion de 15,00% sur la consommation Electricité du 01/04/22 au 22/04/22	54	0,05962	-3,22	20,0%

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
1 134,01	9,82	191,08	1 334,91

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2022 avril 174,91

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 120007985204 du 27/04/22

ELYTE SPORT

Réf. de votre compte : 300002695179

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0257940

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Echéancier n° : 001201572518 du 10 juin 2021

montant TTC

174,91 euros

prélevé le :

12/05/2022

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

ELYTE SPORT

Références du compte

nom de la banque

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES FR76 1680 7003 1536 8140 1021 589
- AG MOZAC

IBAN

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 10,00%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 81,41 % Nucléaire
- 11,94 % Energies renouvelables (Hydraulique : 4,87% - Eolien : 4,12% - Biomasse : 1,49% - Solaire : 1,46%)
- 6,65 % Energie fossile (fioul, charbon, gaz)

* injectée sur le réseau français en 2015, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).